

## VISITES DE CAMPS

de six mois, le taux pourrait être modifié sur la base des expériences.

Quant à la Ligue, les frais administratifs courants, calculés en pourcentage de la valeur totale de chaque envoi, seront ajoutés à chaque état des frais. Cette taxe est fixée à 6% pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1948, date à laquelle elle sera révisée (voir les circulaires n<sup>os</sup> 5 et 6 du Bureau des Secours de la Ligue).

*Ligue des Sociétés nationales  
de la Croix-Rouge,*  
(signé) B. DE ROUGÉ.  
*secrétaire général.*

*Comité international  
de la Croix-Rouge,*  
(signé) G. DUNAND.  
*directeur-délégué du CICR.*

\* \* \*

Le Comité international de la Croix-Rouge a adressé une circulaire identique aux organisations charitables qui participent aux actions de secours en faveur des victimes du conflit palestinien.

## VISITES DE CAMPS, DÉTACHEMENTS, TRAINS DE RAPATRIEMENT ET HÔPITAUX, FAITES PAR DES DÉLÉGUÉS DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE <sup>1</sup>

	Nombre de visites	Date des visites	Effectif
France	37	du 31 juillet au 13 septembre	27.719 Allemands
Grande-Bretagne	4	du 23 au 28 août	618 Allemands
Tchécoslovaquie	17	du 18 au 26 août	67 Allemands
Egypte	6	du 22 juillet au 21 août	7428 Allemands 141 Juifs
Palestine	2	du 29 août au 19 septembre	3224 Arabes
Syrie	3	du 25 juillet au 7 septembre	46 Juifs
Transjordanie	2	du 24 juillet au 2 août	684 Juifs
Java	2	du 12 juillet au 13 septembre	415 internés civils indonésiens 31 Allemands (rapatriés)

<sup>1</sup> Les rapports des délégués, sur ces visites, ont été reçus à Genève durant le mois de septembre 1948.